



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Bénin
Agence Principale de Cotonou

CAHIER DES CHARGES

Numéro CO/B00/SAPS/020/2022

**CONSULTATION POUR LA FOURNITURE DE MATERIELS DE SECURITE INCENDIE AU
PROFIT DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A COTONOU**

DECEMBRE 2022

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Introduction

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) que sont le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Études Bancaires (COFEB), sis à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- la Représentation auprès de la Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (RCUEMOA) sise à Ouagadougou ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

I.2. Objet

Le présent dossier de consultation des entreprises (DCE) a pour objet la sélection d'une entreprise pour la fourniture de matériels de sécurité incendie au profit de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou.

I.3. Allotissement

Les offres sont organisées en un (01) lot unique dénommé : [fourniture de matériels de sécurité incendie au profit de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou](#).

I.4. Conditions à remplir pour prendre part aux marchés

La participation au présent marché est ouverte à toutes les entreprises ayant la volonté de conclure un accord ou ayant conclu un accord de groupement. En cas de groupement, la seule forme autorisée par la Banque est le groupement solidaire. Les candidats devront fournir tout document que la Banque viendrait à exiger avant attribution du marché.

Tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.5. Visite des lieux

Une visite des lieux est prévue aux lieu, date et heure indiqués dans l'avis de consultation. Elle vise à permettre aux soumissionnaires de voir les échantillons des matériels à fournir.

I.6. Conformité des offres.

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité sans préjudice pour la Banque Centrale.

I.7. Période de validité des offres

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt.

I.8. Langue de soumission

Les offres, ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les notices d'équipements fournis par le soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages pertinents dans la langue française.

I.9. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.10. Prix de l'offre

Tout le lot et les articles figurant sur la liste des fournitures et services connexes devront être énumérés et leur prix devra figurer séparément sur les bordereaux de prix. Le prix à indiquer sur la lettre de soumission de l'offre sera le prix total de l'offre.

Les prix et rabais indiqués par le soumissionnaire sur le formulaire de soumission et les bordereaux de prix sont fermes, c'est-à-dire non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché et ne pourront varier en aucune manière. Ils devront être en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison des équipements (transport, assurance, transit départ et arrivée, dépotage, déchargement et livraison).

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

I.11. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les États membres de l'UMOA.

I.12. Présentation des soumissions

En raison de la Covid-19, les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.bdn@bceao.int avec la mention «[Consultation pour la fourniture de matériels de sécurité incendie à l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou](#)».

Chaque offre devra être présentée en trois (3) parties distinctes :

- un dossier administratif ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

I.12.1. Dossier administratif

Le dossier administratif comprend les pièces ci-après :

- l'attestation d'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
 - l'attestation d'immatriculation à l'IFU ;
 - l'attestation de non-faillite en cours de validité ;
 - les attestations d'usage indiquant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis :
 - de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
 - des autorités fiscales.
 - les références bancaires complètes conformément au schéma ci-après :
 - Code Banque ;
-

- Code guichet ;
- N° du compte ;
- Clé RIB ;
- IBAN ;
- SWIFT.

I.12.2. Offre technique

L'offre technique consistera en :

- la description détaillée de l'équipement proposé ;
- une présentation générale des caractéristiques de l'équipement ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- communication de toute autre information technique jugée utile.

I.12.3. Offre financière

L'offre financière devra comporter :

- un devis quantitatif estimatif détaillé de l'offre.
- une lettre de soumission suivant le modèle joint en annexe, datée et signée.

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils devront être fermes et non révisables.

N.B. : L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

I.13 Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder 30% de la valeur du contrat initial.

I.14 Date et lieu de dépôt des offres

Les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.bdn@bceao.int au plus tard, à la date et heure précisées dans l'avis de consultation, délai de rigueur.

N.B. : **Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou déposé par porteur à la guérite de l'Agence de la BCEAO n'est recevable.**

I.15. Évaluation des offres

Une Commission procédera à la vérification de la conformité des offres reçues et à leur évaluation.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité et des performances techniques et financières pourraient être exigées à l'entreprise attributaire avant la signature du contrat de marché.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard à la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et, d'autre part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à 100% des livrables requis pour ce marché.

I.16. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale n'achète que les fournitures à l'état neuf. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état des matériels livrés et de prouver l'origine des fournitures à livrer.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) pourrait constituer un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourrait inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.17. Lieu de livraison et d'installation

Les équipements commandés devront être livrés à l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou et installés conformément au présent dossier de consultation.

I.18. Délai de livraison et d'installation

18.1. Le délai de livraison et d'installation des équipements devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de la notification de la commande.

18.2. Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1/2000) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

I.19. Réception

La réception provisoire se fera à la fin de l'installation et après vérification du bon fonctionnement des équipements, attestée par un procès-verbal de réception provisoire signé par les deux Parties. La réception définitive sera prononcée à la fin de la période de garantie d'un an.

I.20 Garantie

Tous les équipements sont livrés neufs. Ils sont couverts par une garantie constructeur d'une durée d'un an au moins, pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la BCEAO. Durant cette période, l'entretien des installations restent à la charge de l'installateur.

Les équipements livrés et installés devront être garantis contre tout vice de fabrication. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

I.21. Litiges et contestations

Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable, tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par le Tribunal de Première Instance de Cotonou, désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage a lieu à Cotonou, et se déroule en langue française.

Le droit applicable au fond du litige est le droit béninois.

I.22. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache du Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité, par courriel au moins trois (03) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.bsaps@bceao.int. Les questions devront être reçues uniquement par écrit pour assurer une bonne traçabilité. Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront communiquées à toutes les entreprises consultées.

DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION/CARACTERISTIQUES TECHNIQUES/CADRE DE DEVIS

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations envisagées dans le cadre du présent cahier des charges concernent la fourniture de matériels pour le système de sécurité incendie de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DES MATÉRIELS

Les matériels à fournir sont de la marque DEF (Détection Électronique de France)

CADRE QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Modèle de cadre quantitatif et estimatif

ITEM	DÉSIGNATION	REF DEF	QTE	P.U	P.T
1	Détecteur optique de fumée conventionnel ORION + socle	02DC3000-FARE	10		
2	Déclencheur manuel BMCE-Decl.manu.extinction jaune	05GB010	1		
3	Module EGA4-Base d'exploitation ANTARES4	01CA122-E	1		
4	Avertisseur sonore STR-50 à message parlé	00PEINT018-A	10		
3	Indicateur d'Action V-IA	02IA002-B	15		
4	Forfait transport	-	1		
	TOTAL HTVA FCFA				
	TAXES				
	TOTAL TTC FCFA				

ANNEXE - MODELE DE SOUMISSION

NOTE : l'Annexe fait partie intégrante de la soumission. Les soumissionnaires sont priés de remplir tous les espaces laissés en blanc dans le présent modèle de soumission.

**Monsieur le Directeur National de la
Banque Centrale des États de l'Afrique
de l'Ouest (BCEAO) pour le Bénin
01 B.P 325 Recette Principale**

COTONOU

OBJET : CONSULTATION POUR LA FOURNITURE DE MATERIELS DE SECURITE INCENDIE AU PROFIT DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A COTONOU

Monsieur le Directeur National,

1) Nous soussignésfaisant élection de domicile à
....., agissant au nom et pour le compte de
....., inscrit au registre de commerce de, sous le
N°..... et à l'IFU, sous le N°....., proposons d'exécuter le
marché tel que décrit dans les pièces écrites de la présente consultation au montant suivant :

Hors T.V.A (H.TVA) de (en toutes lettres et en chiffres) :

éventuellement assorti des modifications qui découleront du marché.

2) Nous nous engageons, si notre soumission est acceptée, à procéder à la livraison du matériel dans un délai de **semaines**.

3) Nous acceptons de rester liés par notre soumission pendant un délai de **quatre – vingt dix (90) jours** à compter de la date fixée pour la remise des offres.

4) Avant signature de l'Accord de Marché, la présente Soumission acceptée par la BCEAO vaudra engagement entre nous.

5) Nous avons bien noté que la BCEAO n'est pas tenue de retenir la soumission la moins- disante et qu'elle peut ne pas donner de suite au présent appel d'offres sans avoir à se justifier ni devoir d'indemnités à ce titre. En foi de quoi je soumetts la présente offre en y apposant ma signature.

6) Fait àle.....par : (Nom et prénoms) :.....

7) Signature

8) En qualité de (Fonction) dûment autorisé à signer la soumission pour et au nom de :